

Assurance immeuble et copropriété - PCT48

Code produit : PCT48

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Connaître le fonctionnement et les responsabilités au sein d'une copropriété
- Retenir les mécanismes des garanties proposées dans un contrat multirisque immeuble

Programme de la formation

1. Le statut de la copropriété
 - Copropriété et syndicat des copropriétaires
 - Parties communes et parties privatives
 - Autres acteurs dans la copropriété
 - Contrats en présence
2. Les principes de responsabilité

- Du syndicat des copropriétaires
 - Article 14 de la loi du 10 juillet 1965
 - En sa qualité de commettant
 - Du copropriétaire occupant
 - Du copropriétaire bailleur
 - Du locataire
 - Du syndic professionnel et du syndic bénévole
3. La structure du contrat multirisque immeuble
- Garanties dommages aux biens
 - Biens garantis / biens exclus
 - Evènements garantis
 - Garanties annexes
 - Garanties de responsabilité civile : comment le contrat MRI répond aux principes de RC qui pèsent sur la copropriété ?
 - Qualité d'assuré au sens du contrat
 - Syndicat du fait des parties communes / des préposés et à l'égard de ces derniers
 - Syndic bénévole
 - Conseil syndical

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Réalisation de cas pratiques



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.